

Avril 2019

ENEDIS POLITIQUE MOBILITÉ

Agir sur son parcours professionnel : oui, mais pas seul(e)

Depuis le 1^{er} janvier, la nouvelle politique mobilité des compétences est applicable. Toutes les informations sont détaillées sur l'Intranet Enedis. Cela change beaucoup de choses sur la façon de postuler, mais vos représentants FO peuvent vous aider.

Voici les principaux points du dispositif :

- **Postulez quand vous le souhaitez** (fin des feux verts) et sur le poste de votre choix
- Obtenez un **retour écrit** suite à votre entretien avec le recruteur : cela permet d'identifier vos points forts ou d'amélioration
- Changez de lieu de travail et bénéficiez de **l'aide nationale au logement (ANL)**. Un dispositif est également prévu pour les jeunes embauchés amenés à déménager pour travailler dans une zone où les loyers sont élevés
- Recevez un **bilan financier** avant d'accepter le poste : cela vous permet de prendre votre décision finale. Vous avez 8 jours pour exprimer votre désaccord par écrit
- Bénéficiez du **droit à l'immersion** pour découvrir un autre métier et affiner votre projet : votre management a en charge d'organiser cette immersion



D'autres s'appliquent dans des conditions particulières :

- Négociez un **Contrat d'Engagements Réciproques Négociés Enedis (CERNE)**, en postulant sur une zone déficitaire, sur des métiers en difficulté d'attractivité ou des compétences rares. Tout est négociable, sauf le montant de l'ANL
- En cas de sortie d'astreinte ou de services continus, des **mesures d'accompagnement spécifiques** sont envisageables

Mettez toutes les chances de votre côté : votre représentant syndical FO connaît les dispositions et a l'habitude de négocier. Il est là pour vous conseiller et vous accompagner dans vos démarches.

Soyez acteur et moteur de votre parcours professionnel

AGIR, NE PAS SUBIR

www.fnem-fo.org

